

USMA Randonnée

INFORMATIONS UTILES AUX RANDONNEURS pour la saison 2024/2025

ADHESION ANNUELLE qui comprend la licence FSGT (assurance) : **62 €**.

Enfants (moins de 16 ans à la date d'inscription) : 25 €.

Attention ! Les enfants doivent être accompagnés de leurs parents.

ADHESION A LA SECTION RANDONNEE POUR LES AUTRES ADHERENTS USMA ET FSGT : 30 € (Carte Club)

ADHESION SAISONNIERE (4 mois) (y. c. licence FSGT) : **35 €**

ADHESION RANDONNEE OCCASIONNELLE (maximum 3 fois) : **6 €** pour 1 randonnée.

DOCUMENTS A FOURNIR à l'inscription (sauf adhésion occasionnelle) :

1 certificat médical d'aptitude à la pratique de la randonnée pédestre ou décharge à signer.
1 chèque correspondant à l'adhésion choisie.

Pour les personnes ne possédant pas d'adresse e-mail : 1 enveloppe timbrée avec votre adresse.

N.B. : une fiche de renseignement vous sera demandée. Merci de nous communiquer entre autres vos numéros de téléphone et adresse e-mail sur celle-ci.

Attention ! Le certificat médical est obligatoire également pour la licence occasionnelle.

Pour les personnes sans véhicule, **le transport** sur le lieu de randonnées **est assuré par co-voiturage. Une participation de 7€ pour le chauffeur sera exigée.**

Rendez-vous sur le parvis de la mairie de Saint-Ouen à 7h45.

Retour prévu en milieu d'après-midi. Prévoir un pique-nique.

PARCOURS proposés en 4h de temps : une boucle de 8 km (promenade) ou une boucle de 12 km (allure modérée) ou une boucle de 16 km (allure soutenue).

EQUIPEMENT MINIMUM nécessaire : chaussures de marche en plaine, vêtement de pluie (cape si possible), sac à dos avec boissons.

N.B. : le programme des randonnées est disponible au siège de l'USMA au 7, rue des Ecoles, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine ou sur le site Internet de la ville.